

doit être considérée comme un véritable tribut, essentiellement contraire au principe de "no taxation without representation".

Je suggère à l'honorable ministre des Postes d'envoyer une copie de cette correspondance aux cent fidèles conservateurs de Saint-Sauveur qui sont allés l'applaudir lors de sa mémorable assemblée. Ils se convaincront peut-être que si l'honorable ministre s'apprête à monter les degrés qui conduisent au temple, ce n'est pas pour y délibérer, mais seulement pour y porter 35 millions de l'argent du peuple canadien, geste qui, d'ailleurs, doit lui être souverainement désagréable.

Je dis de plus que cet argent qui pourrait être si utile dans notre pays pour améliorer les voies de transport, développer nos industries, donner de l'expansion à notre commerce et améliorer le sort de nos agriculteurs, ne sera d'aucun secours à la mère patrie. Elle n'en a pas besoin. Notre dette, par tête, y compris celle des provinces, s'élève à la somme de \$81.00, tandis que la dette totale des Îles-Britanniques ne représente que \$72.25 par tête de la population. Pendant les sept dernières années, la Grande-Bretagne a diminué sa dette de \$370,000,000. L'an dernier, son surplus a été de \$30,000,000.

Loin de crouler sous le fardeau des dépenses que l'augmentation de sa flotte lui impose, l'Angleterre est plus riche aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a dix ans, et sa position financière, sous l'influence d'une politique économique progressive, s'améliore d'une année à l'autre.

Mais, on nous dit que cette loi aura un grand effet moral. Je vous demande, monsieur l'Orateur, quel pourra bien être cet effet, surtout lorsque la politique néfaste du Gouvernement nous force de donner aux citoyens de l'empire et à ceux qui pourraient en devenir les adversaires, le spectacle de partis aux prises et d'une opinion publique essentiellement divisée.

Pour ma part, je ne puis donner mon adhésion à l'envoi d'une somme de 35 millions à la Grande-Bretagne, qui n'en a pas besoin et ne nous le demande pas.

M. SEVIGNY: Mon honorable ami me permettra-t-il de lui poser une question, maintenant?

M. LAPOINTE: Cette fois, je ne le refuse pas.

M. SEVIGNY: Mon honorable ami est bien aimable. Sait-il que dans l'amendement qui a été présenté par le très honorable chef de l'opposition, il est dit que la politique du parti libéral est de dépenser 35 millions pour augmenter les forces navales de l'empire.

M. LAPOINTE: Je dirai à mon honorable ami que l'amendement proposé par le

M. LAPOINTE (Kamouraska).

chef de l'opposition avait pour but de créer une marine canadienne, construite au pays et continuant à être la propriété du gouvernement canadien. D'ailleurs, mon honorable ami me permettra de lui dire que sa question ne se rapporte guère aux remarques que je fais en ce moment. Je suis à dire que l'Angleterre n'a pas besoin d'un cadeau du Canada, que sa dette diminue d'une année à l'autre, que ses surplus sont considérables et qu'elle n'a pas besoin de l'argent du pays.

Cette somme est égale à sept fois le chiffre de l'évaluation des biens imposables du comté que j'ai l'honneur de représenter. On nous propose une dépense de \$5.00 par tête de la population de ce pays, et les électeurs du comté de Kamouraska, dont je suis ici le mandataire, sont unanimement opposés à cette absurde générosité.

Je crois avoir démontré, en outre, que ce projet de loi nous demande le sacrifice d'une liberté et d'un droit précieux et est une violation flagrante de notre loi constitutionnelle.

Un changement aussi substantiel dans notre situation politique ne saurait être fait sans l'assentiment du peuple canadien, et c'est pourquoi nous demandons qu'il soit consulté.

L'établissement d'une marine canadienne est prévu par l'acte de l'Amérique britannique du Nord; c'est la continuation de la politique traditionnelle du Canada, telle que l'a formulée Macdonald, Cartier et les autres pères de la Confédération; tandis que le paiement de ce tribut est opposé aux principes primordiaux du gouvernement responsable.

Le Gouvernement nous dit: Cette contribution de 35 millions n'est qu'une politique temporaire, n'ayant pas besoin d'être soumise au peuple; nous lui soumettrons notre politique permanente que nous sommes actuellement à élaborer.

Monsieur l'Orateur, si les vaisseaux construits avec notre argent doivent continuer à être la propriété du Canada, tout en faisant partie de la flotte anglaise, la politique qui nous est soumise ne revêt-elle pas, de ce fait, un caractère de permanence; les obligations que cet état de choses imposera au peuple canadien ne seront-elles pas d'une nature essentiellement permanente?

Si une dépense de 35 millions de dollars pour des fins navales est considérée, par le Gouvernement, une simple bagatelle, n'ayant pas besoin de l'approbation préalable du peuple, je me demande quel pourra être le montant fabuleux demandé par ces honorables messieurs, lorsqu'ils formuleront la politique permanente qu'ils nous annoncent, pour qu'ils se considèrent alors obligés de soumettre d'abord leur projet à au contribuable canadien.